

## REGLEMENT DEPARTEMENTAL PETANQUE

Afin d'organiser au mieux nos concours de pétanque - club, territoire (ancien canton), département, région, national – nous portons à votre connaissance les règles de participation suivantes :

**Article 1 :** Le concours s'adresse exclusivement aux adhérents de Générations Mouvement 53 à jour de la cotisation et âgés de 45 ans au minimum dans l'année, et domiciliés en Mayenne. La carte nominative d'adhérent en cours de validité sera obligatoirement présentée.

Les équipes, composées de 3 joueurs / joueuses - impérativement du même club, peuvent être soit hommes-mixtes, ou femmes. Elles concourent dans 2 catégories : hommes-mixtes, ou femmes.

**Article 2 :** Les joueurs d'une équipe classée 1<sup>ère</sup> dans chaque catégorie au niveau départemental ne peuvent pas concourir l'année suivante. Par contre, ils peuvent participer à la finale départementale pour se qualifier pour le concours régional.

**Article 3 :** les concours se déroulent en 3 ou 4 (voir 5) parties à l'initiative des organisateurs. Le temps d'une partie est limité à 1 heure (voir ¾ d'heure).

Le score réel à la limite du temps est pris en compte – (ex. 11 à 9 = + 2).

En cas de nombre d'équipes impair, l'équipe exemptée obtiendra le score de 13-7.

**Article 4 :** le classement final s'établit de la façon suivante :

- 1) Au plus grand nombre de parties gagnées
- 2) À la plus grande différence des points gagnés et concédés.

A l'issue de ces classements, des finales peuvent être éventuellement organisées entre les meilleurs classements.

**Article 5 :**

### 1<sup>er</sup> niveau : club

Il organise par catégorie, 1 concours de pétanque interne au club, en triplettes (3 joueurs / joueuses, 2 boules)

### 2<sup>ème</sup> niveau : territoire

Concours toujours en triplettes (3 joueurs, 2 boules).

Chaque club doit donner au plus tôt les noms des participants des 4 meilleures équipes (hommes-mixtes, ou femmes) au responsable de l'amicale territoriale, qui doit par la suite les faire parvenir à la fédération départementale avec l'engagement.

### 3<sup>ème</sup> niveau : département

#### ➤ Qualification à la journée de la forme

Sont qualifiées les 4 équipes classées en tête dans la catégorie hommes-mixtes et l'équipe classée 1<sup>ère</sup> dans la catégorie femmes.

#### ➤ Qualification au concours départemental

- Lors des qualifications territoriales

Les 3 meilleures équipes hommes-mixtes et la meilleure équipe femmes de chaque territoire

- Lors des qualifications de INITIATIV'Retraite 53

Une équipe hommes-mixtes et une équipe femmes.

Concours toujours en triplettes (3 joueurs, 2 boules) avec 2 catégories bien distinctes : hommes-mixtes, et femmes. L'équipe non complète issue de la sélection territoriale ne peut pas participer au concours

L'accueil se fera à 8h, jet du but à 9h. 2 parties se joueront le matin, et 2 l'après-midi à partir de 14h00. Ensuite la finale opposera les 2 premières équipes de chaque catégorie.

L'équipe classée 1ère de chaque catégorie sera automatiquement sélectionnée pour participer au concours national de pétanque.

Une participation de 8 € par joueur sera demandée afin de contribuer aux frais d'hébergement des 2 meilleures équipes qui concourront au National.

Les équipes et leurs supporters auront la possibilité de déjeuner sur place.

➤ **Qualification pour le régional**

- 16 équipes hommes/ou mixtes seront sélectionnées au département. Ce sont :
  - l'équipe classée 1<sup>ère</sup> au concours départemental de l'année précédente
  - les 4 équipes qualifiées à la journée de la forme, à condition de garder la même composition des équipes,
  - les 11 premières équipes qualifiées au concours départemental de l'année en cours
  
- 4 équipes femmes seront sélectionnées au département. Ce sont :
  - l'équipe classée 1<sup>ère</sup> au concours départemental de l'année précédente
  - l'équipe qualifiée à la journée de la forme, à condition de garder la même composition de l'équipe
  - les 2 premières équipes qualifiées au concours départemental de l'année en cours

**4<sup>ème</sup> niveau : région**

Ce concours concerne les départements de la Loire-Atlantique, du Maine-et-Loire, de la Sarthe et de la Mayenne.

Concours en triplettes (3 joueurs, 2 boules).

Chaque département ne peut présenter que 20 équipes, toujours hommes/mixtes, ou femmes.

La meilleure équipe régionale sera qualifiée pour le concours national de pétanque.

**5<sup>ème</sup> niveau : national**

Ce concours concerne la France entière. Concours en triplettes (3 joueurs, 2 boules)

La fédération départementale subventionne la participation de 2 équipes (1 hommes-mixtes, et 1 femmes) concernant les frais d'hébergement, auxquels s'ajoute le droit d'engagement. Le transport reste à la charge des équipes, et des éventuels accompagnants, qui devront également s'acquitter des frais les concernant (hébergement et visites). Dans le cas d'une arrivée anticipée, les frais sont à la charge entière des joueurs et des éventuels accompagnants.

Les accompagnants des équipes qualifiées peuvent participer à la finale nationale à condition qu'ils s'inscrivent en même temps que leurs conjoints. Dans ce cas, ils devront s'acquitter eux-mêmes de tous les frais (engagement, hébergement, repas).